

ÁRTER ARCHITECTS - ECORES | JUILLET 2021

**CHARTRE
PROGRAMMATIQUE**



PLACE DU CHATELAIN



COMMUNE D'IXELLES



Maître d'ouvrage

MARCHE PUBLIC

[Commune d'Ixelles]

Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune d'Ixelles

Chaussée d'Ixelles, 168
1050 Bruxelles
Belgique

Superviseur : Samuel Deroover
samuel.deroover@ixelles.brussels
Responsable de projet : Juliette Leboulleux
juliette.leboulleux@ixelles.brussels
02 515 63 98



Bureaux d'étude

COORDINATEUR

[ÁRTER Architects sprl]

Architecture, Urbanisme, Paysage
& Patrimoine

Rue de l'Etuve, 30
1000 Bruxelles
Belgique

Chef de projet : Sébastien Heuss
Equipe : Ravidiran Botman
info@arter.be - tel : 02 513 77 95



SOUS-TRAITANT

[ECORES sprl]

Socio-économie, Développement durable
& Participation citoyenne

Rue d'Edimbourg, 26
1050 Bruxelles
Belgique

Chef de projet : Vanessa De Marneffe
Equipe : Emmanuel D'Ieteren - Marie-Amélie Leenaerts
info@ecores.eu - tel : 02 893 08 93



Avant-propos

CHARTe PROGRAMMATIQUE

Ce document vient compléter le diagnostic partagé précédemment présenté ainsi que le document de développement des scénarii. Il s'agit de la phase 03.

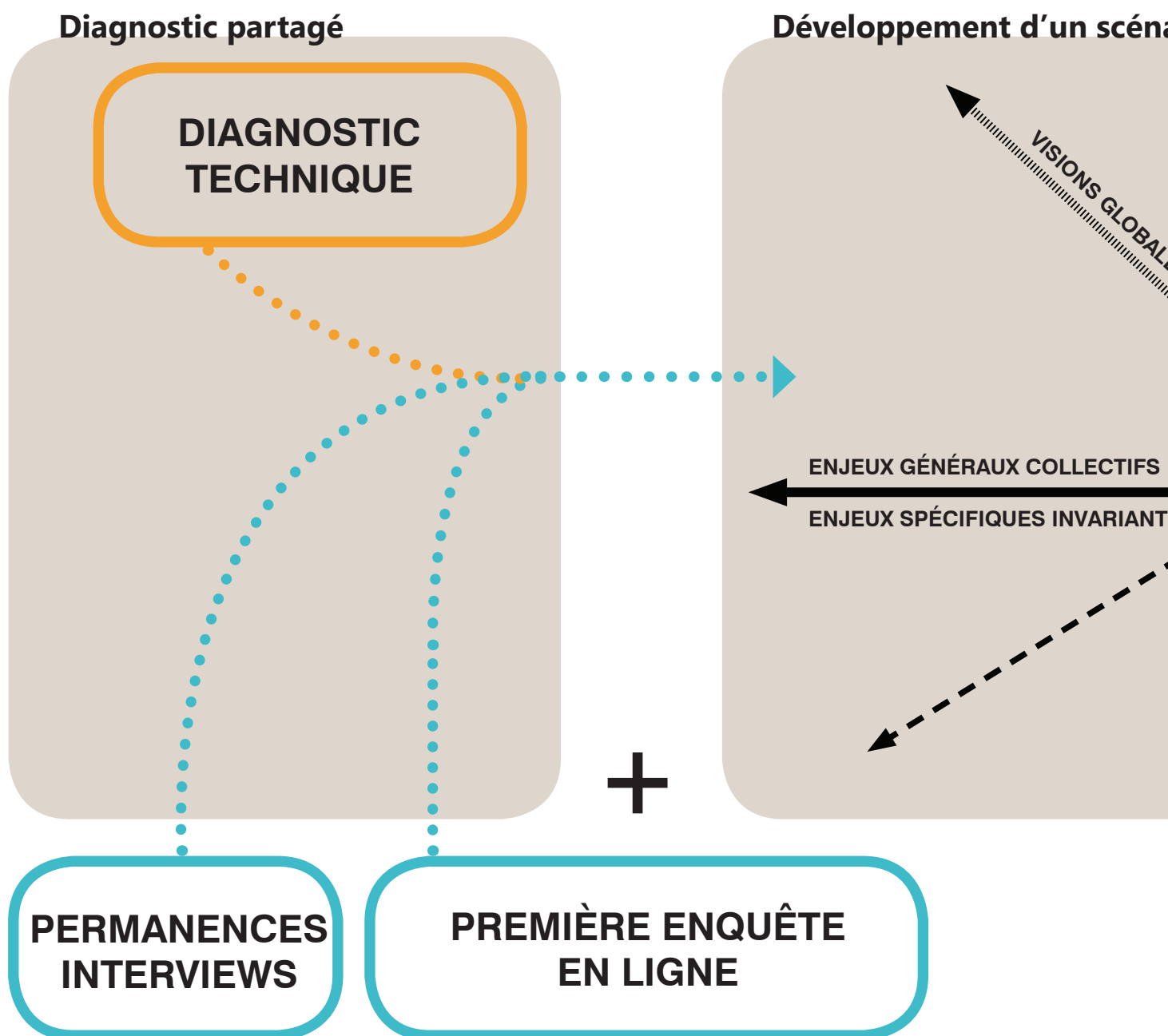
PHASE 03 : CHARTe PROGRAMMATIQUE

Objectifs principaux

- Présenter les résultats du processus de programmation
- Présenter le scénario partagé

- Mettre en évidence les points d'attention ou de tension identifiés durant l'entièreté du processus
- Enoncer des recommandations urbanistiques et paysagères qui guideront la suite du projet

Voici la méthodologie qui sera développée dans le présent document :



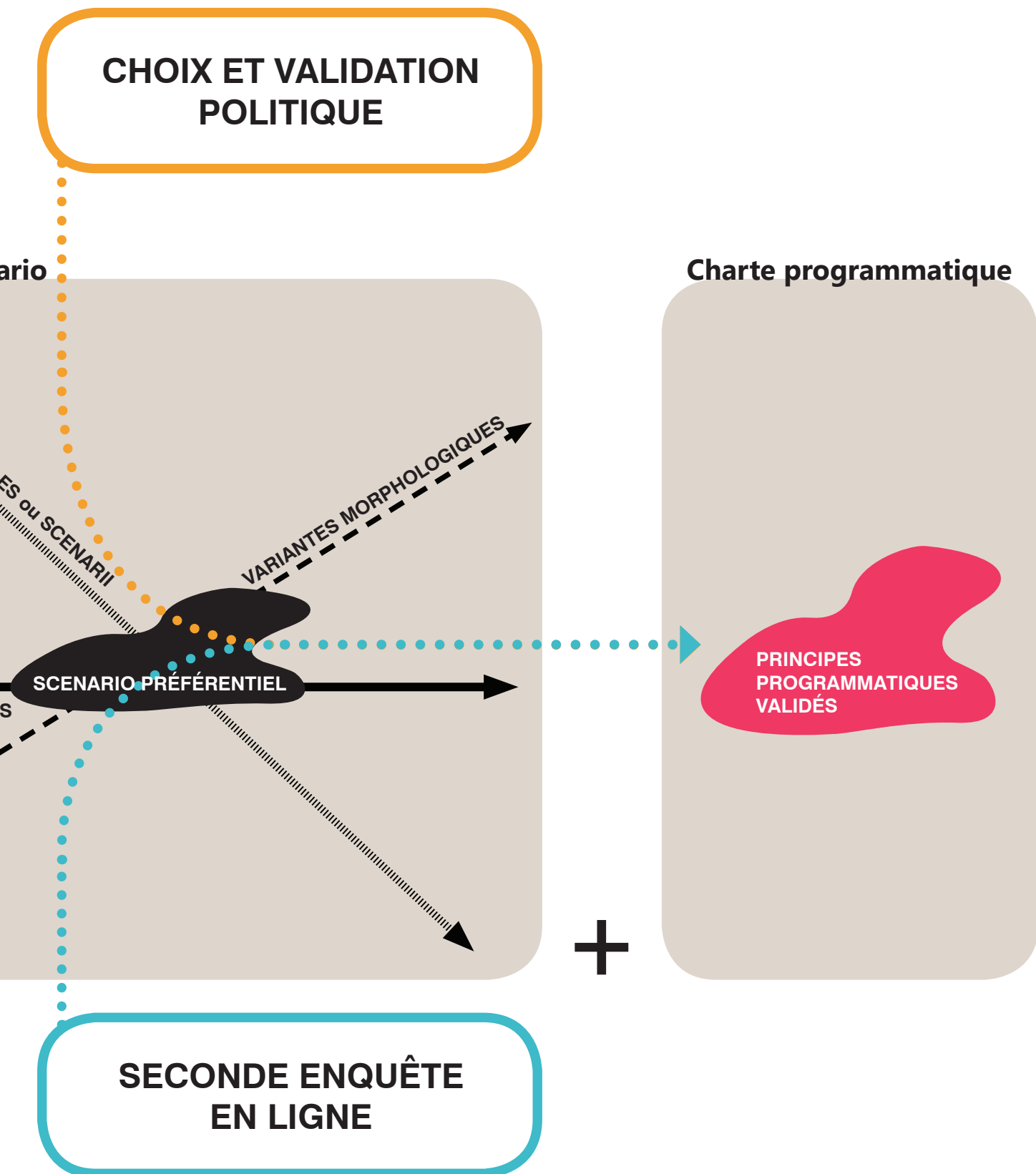
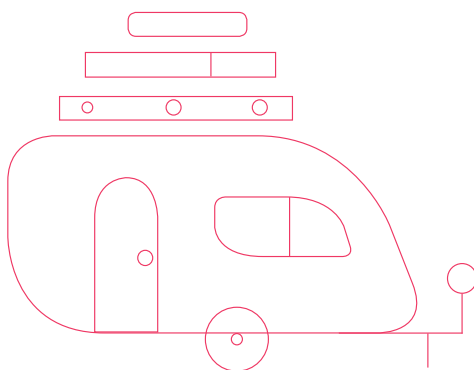
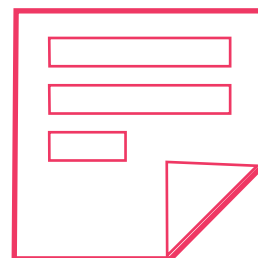


Table des matières

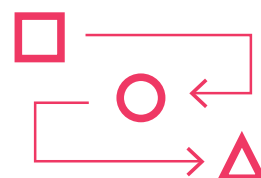
CHARTE PROGRAMMATIQUE



00_RAPPEL DU CADRE DE LA MISSION



01_RAPPEL METHODOLOGIQUE



02_UN SCÉNARIO PROGRAMMATIQUE



03_UNE CONTINUITÉ DU PROCESSUS PARTICIPATIF





00_ RAPPEL DU CADRE DE LA MISSION

00_RAPPEL DU CADRE DE LA MISSION

A travers la rédaction de son accord de majorité pour la législature en cours 2018-2024, la Commune d'Ixelles accorde une importance fondamentale à la qualité de ses espaces publics. Le chapitre consacré au Cadre de vie dans le diagnostic partagé mettait clairement en avant que « *la densification urbaine entraîne une sollicitation et une occupation toujours plus importante de l'espace public. La qualité de ces espaces communs, leur accessibilité, leur lisibilité, comme leur propreté et leur verdurisation sont autant d'indicateurs concrets dont les citoyen.ne.s se saisissent pour juger de la qualité de leur cadre de vie. Nos politiques de rénovation urbaine et de travaux publics seront résolument orientées vers un apaisement de la ville, la végétalisation croissante de nos espaces urbains, la plantation accrue d'arbres et la création de nouveaux espaces verts ainsi que l'amélioration et la défense de nos espaces publics* ».

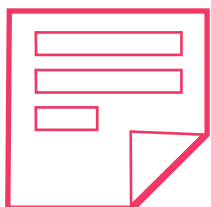
Avec la multiplication des acteurs et des enjeux gravitant autour de l'utilisation des espaces publics, l'apaisement des quartiers, le partage de l'espace, une mobilité alternative et innovante et le renfort de la propreté, de la sécurité et de la prévention sont devenus autant de priorités évidentes à mettre en place sur le territoire communal.

Le fait de repenser ces espaces publics devient donc un enjeu crucial de développement durable pour la plupart des quartiers, dont celui du Châtelain pour lequel la Commune d'Ixelles a défini le futur réaménagement de la place du même nom comme un projet-phare de rénovation d'espace public emblématique. Cette démarche s'accompagne d'une volonté forte de développer un projet suivant le principe d'une « *approche participative particulièrement aboutie* », qui s'inscrit dans la lignée du processus de consultation pour la rédaction du diagnostic partagé de la place du Châtelain faisant l'objet du premier rapport.

Le second rapport concernait la co-définition d'une vision collective pour son futur réaménagement à travers l'élaboration de différents scénarii, variantes et options.

Le scénario préférentiel qui était le résultat de ce second rapport a été présenté et soumis à enquête en ligne afin de valider les choix qui ont été faits et corriger le scénario le cas échéant.

Le présent document prend la forme d'une charte de recommandations paysagères et urbanistiques en vue d'assurer la prise en compte des enjeux révélés par le diagnostic partagé et le document de présentation des scénarii.



RAPPEL DU CADRE DE LA MISSION

01



02



03

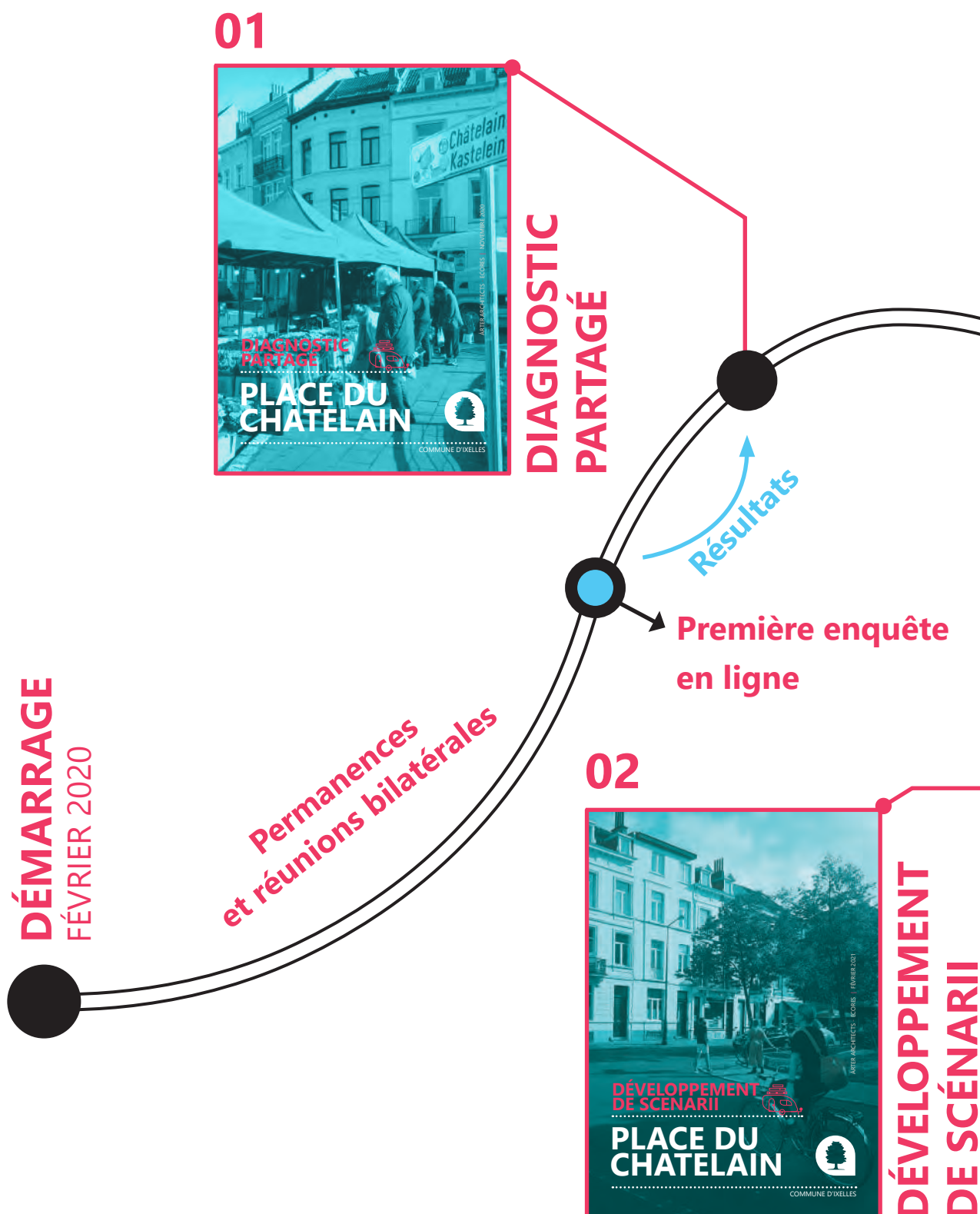


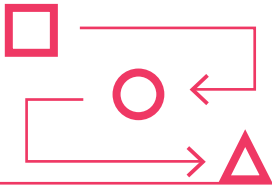


01_ RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

01_RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

L'organisation du processus participatif s'est déroulé suivant le principe décrit ci-dessous. Il a été ponctué d'aller-retours vers le citoyen et la commune d'Ixelles tout en s'adaptant le mieux possible aux conditions sanitaires. Celles-ci n'ont pas entaché la qualité du processus, en revanche il a pris du retard sur le planning initial suite aux trois bons mois qui ont marqué le début de la crise sanitaire de 2020.



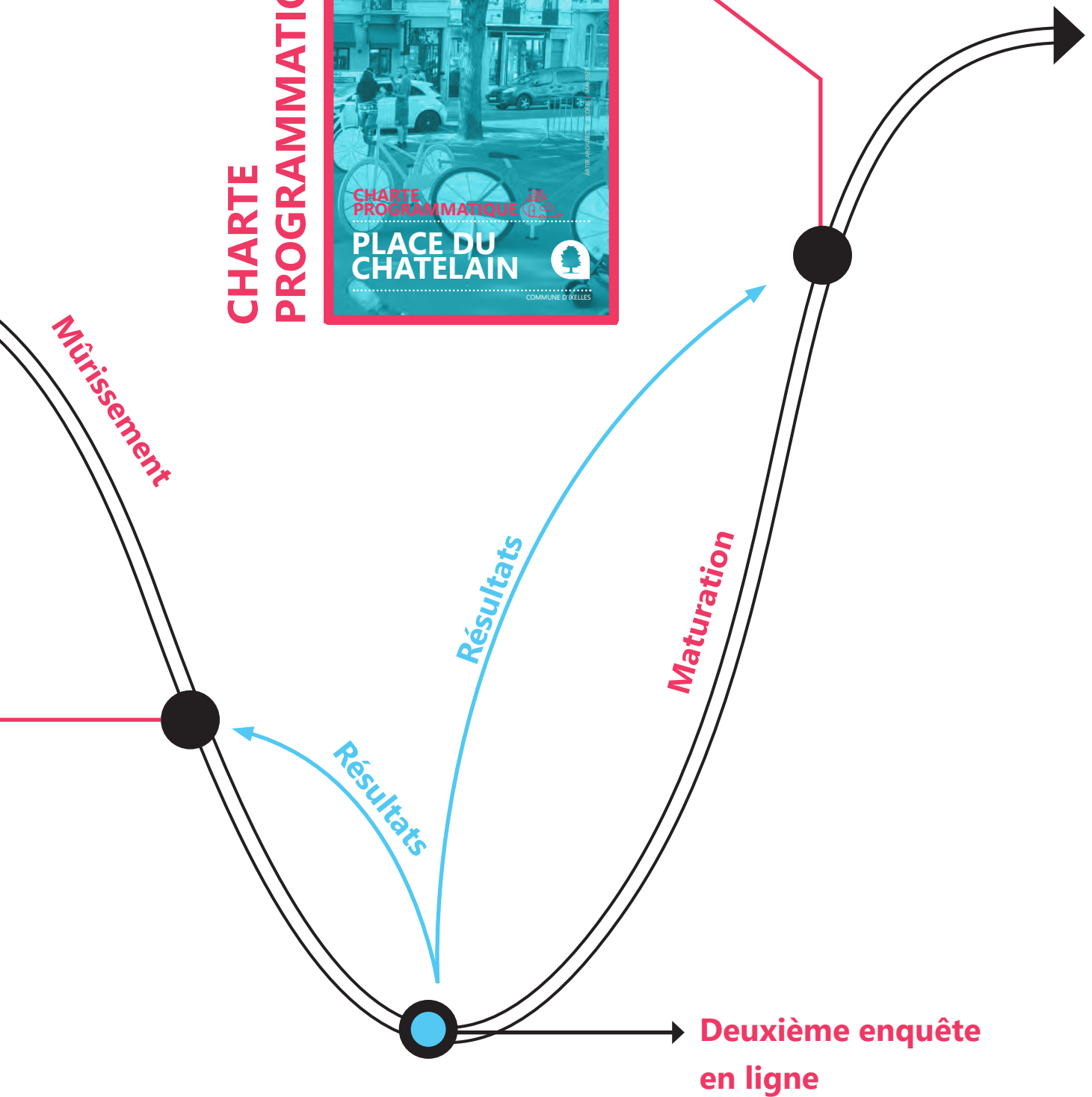


03

CHARTE
PROGRAMMATIQUE



POURSUITE
SEPTEMBRE 2021





02_ UN SCÉNARIO PROGRAMMATIQUE

02_UN SCÉNARIO PROGRAMMATIQUE

Le scénario programmatique est le cœur de cette charte, il énonce les grands principes qui ont été approuvés au travers du processus participatif et validé politiquement. Ce chapitre consiste en la présentation de ce scénario et au rappel d'enjeux invariants majeurs. Il s'inscrit également dans un contexte de crise climatique et dans l'élaboration d'un plan climat pour la commune d'Ixelles. Ce scénario programmatique a été construit sur base du diagnostic partagé et des résultats de la première enquête en ligne. Il a ensuite été soumis à la population via une seconde enquête en ligne. La stratégie de programmation n'impose pas un dessin strict mais bien des principes et des proportions.

02_01_LE CONTEXTE SPATIAL ET PHYSIQUE

La place du Châtelain, espace public communal à enjeux métropolitains figure comme un espace iconique qui s'inscrit au sein du tissu du quartier ouest d'Ixelles, aussi appelé quartier du Châtelain.

Elle représente une respiration dans le tissu dense de ce quartier et sa morphologie particulière qui résulte de son évolution se doit d'être valorisée.

Une attention particulière doit être apportée à la mise en valeur du patrimoine bâti néoclassique dont témoignent les

enfilades de façades présentes autour de la place mais aussi la structure même du quartier. Le patrimoine végétal est également un élément majeur de la composition spatiale actuelle de la place. Structurant mais vieillissant, il apporte une ambiance particulière très appréciée des riverains et usagers de la place. Ces tilleuls sont également les seuls éléments qui apportent des zones d'ombre sur la place.

Une étude phytosanitaire de ce patrimoine vivant a été faite par un bureau spécialisé externe. Ce document doit être consulté pour établir la stratégie de conservation des arbres. La volonté de conserver ces sujets émane tant de la commune que de la population. La stratégie qui sera choisie

01_LE CONTEXTE SPATIAL ET PHYSIQUE



Espace ouvert public



Patrimoine arboré (non classé)



Espace ouvert privé



Bâti





aura une influence sur le design de la place. C'est pourquoi elle fait partie des éléments structurants du projet.

L'espace public devant pouvoir être pratiqué par tout un chacun, certaines zones de la place doivent rester polyvalentes pour l'organisation d'événements tels que le marché ou les brocantes qui ont lieu deux fois par an.

L'aménagement doit prendre en compte la question du genre en proposant des espaces où chacun se sent bien de jour comme de nuit. La bienveillance sociale doit être favorisée pour éviter tout sentiment d'insécurité. Une bonne visibilité doit être préservée en tout point de la place.

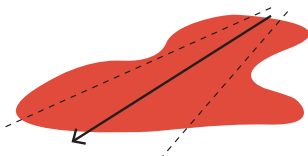
Une attention particulière doit également être portée à la notion d'activation de l'espace, c'est à dire la prise en compte des fonctions polarisantes présentes autour de la place et la compréhension des usages qui sont fait de l'espace en fonction des différents moments de la journée.



POINTS D'ATTENTION



VALORISATION DE LA MORPHOLOGIE DE LA PLACE



APPROPRIATION ET ACTIVATION DE L'ESPACE



POLYVALENCE DE L'ESPACE



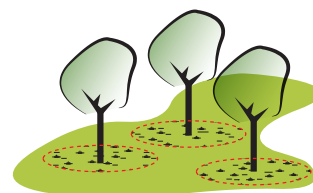
PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION DU GENRE



MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI



PROTECTION DES ARBRES EXISTANTS



02_02_LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le réaménagement de la place du Châtelain est prévu de façade à façade avec plusieurs raccords à effectuer au niveau des rues adjacentes : la rue du Page qui est empruntée par un itinéraire ICR vélo (récemment réaménagée) et qui permet de rejoindre la rue Américaine et la chaussée de Waterloo, la rue de l'Aqueduc qui traverse l'ouest de la place et qui permet facilement de rejoindre le carrefour Janson et la commune de Saint-Gilles, la rue de l'Amazone qui rejoint le parvis de la Sainte-Trinité, la rue de Simonis qui rejoint la rue du Bailli, la rue du Châtelain qui est elle aussi empruntée par l'ICR vélo et qui offre une connexion directe à l'avenue Louise ainsi que la rue Armand Campenhout qui mène à la rue de Washington. Ces raccords doivent être traités avec un grand soin afin de favoriser les déplacements actifs.

Même si l'aménagement en tant que tel concerne uniquement la place du Châtelain, la réflexion doit prendre en compte les dynamiques du quartier et même de la région. Une lecture transversale à travers ces échelles doit être entreprise pour comprendre la place de cet espace public au sein du maillage et les enjeux qui en découlent.

02_PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Périmètre d'intervention





POINTS D'ATTENTION



HOMOGÉNÉISATION DE L'ÉCLAIRAGE



VÉGÉTATION ARBORÉE STRUCTURANTE



02_03_STATUT DE L'ESPACE PUBLIC

Deux statuts sont proposés sur la place du Châtelain. Nous proposons d'inscrire la place du Châtelain dans l'ère du partage de l'espace public en faveur des modes actifs. Partage signifie que la voiture ne sera pas exclue de l'entièreté de la place mais que l'espace qui lui est en majorité dédié aujourd'hui sera revu largement à la baisse en faveur des modes actifs. Ceci est largement justifié par un majorité de réponses à plusieurs questions posées lors du processus participatif ainsi qu'à une adaptation de la commune à ses usagers pour la rendre plus inclusive vis à vis de tous. Ce choix s'inscrit également, et c'est un plus, dans les politiques régionales en matière d'espace public et de mobilité.

Nous proposons de ce fait d'adopter deux statuts distincts sur la place du Châtelain :

La **ZONE PIÉTONNE** à accès limité est proposée sur la majorité de la place. Les voitures ne sont pas autorisées dans cette zone sauf pour les livraisons, le marché ou les riverains.

La **ZONE DE RENCONTRE** sur les parties de la place qui sont encore accessibles aux automobilistes. Ceci signifie que l'espace public peut-être pratiqué par les modes actifs et peut-être utilisé pour d'éventuels jeux ou pratiques de séjour. Les automobilistes ne pourront mettre les piétons en danger et devront observer une vitesse très réduite celle-ci est limitée à 20 km/h. L'automobiliste doit ralentir ou s'arrêter au besoin. Le stationnement y est interdit sauf si d'autres indications sont mises en place.

Le réaménagement de la place sera l'occasion de mettre en place un dispositif ou aménagement singulier qui permettra de limiter la vitesse tout en donnant l'image d'un espace partagé et en évitant une trop grande distinction entre les deux statuts proposés.

02_04_REVÊTEMENT UNIFORME

Deux statuts proposés vont de pair avec un aménagement dont les revêtements sont relativement homogènes. C'est ici à l'auteur de projet de faire preuve de finesse dans le choix des matériaux. Il est préférable de n'en choisir qu'un seul qui peut être décliné en différentes couleurs, appareillages,

03_STATUT DE L'ESPACE PUBLIC



ZONE PIÉTONNE
(Accessibilité limitée)



ZONE DE RENCONTRE
(Zone 20 km/h)



finitions, ... ce choix est bien entendu laissé à l'auteur de projet. Il est impératif de limiter voire exclure les bordures saillantes afin de favoriser cette perméabilité en tout point de l'espace public vis-à-vis des modes actifs.

Une réflexion doit également être menée sur le confort d'usage de ce matériau et son coût global. Le coût d'entretien est une donnée qui doit être analysée en profondeur, les matériaux salissants doivent être évités, des exemples et contre-exemples existent en la matière en Région de Bruxelles-Capitale.

Grâce à ce revêtement ou cette déclinaison de revêtements, la place du Châtelain va se voir unifiée et l'impression de segmentation de l'espace qui est présente aujourd'hui se verra atténuée voir annihilée.

Ce matériau devra mettre en valeur les façades et leur architecture, c'est pourquoi une certaine sobriété sera de mise afin d'éviter que le revêtement devienne visuellement plus attractif que son contexte.

POINT D'ATTENTION



IMAGE D'UN ESPACE PARTAGÉ



04_REVÊTEMENT UNIFORME



Revêtement homogène



02_05_DIFFUSION DES FONCTIONS VERS LES RUES ADJACENTES (APAIÉES AU NIVEAU AUTOMOBILE)

Comme cela a été identifié au travers du processus participatif, le Châtelain fonctionne comme un cœur de quartier en synergie avec le parvis de la Sainte-Trinité, ainsi que les rues du Bailli, du Page et une partie de la rue Américaine. Ensemble, ces espaces publics singuliers forment le quartier du Châtelain. Le PRDD (2018) va également dans ce sens puisqu'il caractérise le quartier du Châtelain comme un noyau d'identité local.

C'est dans cette optique que nous proposons une réflexion à plus large échelle sur le quartier en privilégiant les connexions avec certaines rues adjacentes, notamment la rue du Page, la rue de l'Amazone et la rue Simonis dont les jonctions avec la place doivent être traitées d'une manière singulière et avec plus de soin et de confort pour les usagers actifs. L'apaisement de ces axes permet une meilleure perméabilité du quartier aux modes actifs tout en limitant le trafic auto au maximum à un accès strictement local, au mieux à une zone de rencontre avec un aménagement de plein pied. Le réaménagement de ces rues n'est pas prévu à l'ordre du jour, il faut donc composer avec l'existant ou

émettre des propositions de réaménagement qui devront être exécutées plus tard.

Nous proposons notamment de diffuser certaines fonctions dans ces rues occasionnellement (ex: brocante, ...) cela permettra de renforcer les continuités lors d'événements de quartier.

02_06_RENFORCEMENT DU MAILLAGE PIÉTON

L'apaisement de ces rues adjacentes va dans le sens d'un renforcement du maillage piéton. Celui-ci, doit se faire vis-à-vis de toutes les rues qui sont connexes à la place du Châtelain. Actuellement ce n'est le cas pour aucune d'entre-elles.

05_DIFFUSION DES FONCTIONS VERS LES RUES ADJACENTES (APAIÉES AU NIVEAU AUTOMOBILE)



Espace public apaisé

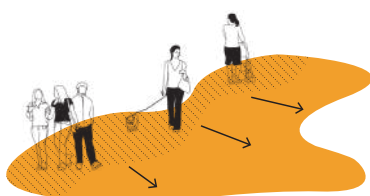
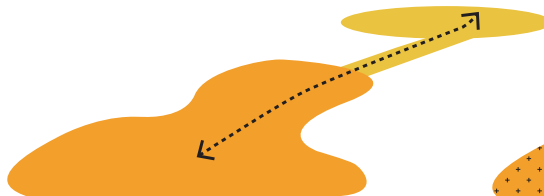


Connexions projetées





POINT D'ATTENTION

AUGMENTATION DE LA PLACE
DES MODES ACTIFSCONNEXION
AVEC LES ESPACES PUBLICS ADJACENTSPRATICABILITÉ DE L'ESPACE
POUR TOUS

06_RENFORCEMENT DU MAILLAGE PIÉTON



Axes de renforcement
du maillage piéton



01

↔ Double sens voiture
 ... Circulation autorisée
 Rue apaisée

→ Sens unique voiture



↔ Double sens voiture
 ... Circulation autorisée
 Rue apaisée



02_07_CIRCULATION AUTOMOBILE ÉVOLUTIVE, VERS PLUS D'APAISEMENT

Ce premier temps du scénario de mobilité évolutif passe par le rattachement de la place à la façade Nord-Ouest. La circulation automobile n'est plus autorisée sur cette partie de la place.

Cette configuration permet de libérer une large partie de la place de l'emprise de la voiture. Il faut ici entendre emprise de l'automobile comme la somme des espaces de circulation et de stationnement dédiés dans une zone donnée. L'espace dédié aux modes actifs devient plus large, plus cohérent et moins segmenté comme c'est le cas actuellement. Peu de traversées sécurisées sont actuellement présentes sur la place, or, les voitures peuvent circuler tout autour de la place. Cela crée des conflits d'usage et met le piéton en danger.

Les rues de l'Amazonie, Simonis et le côté Est de la place du Châtelain sont des voiries apaisées en terme de circulation. Une circulation en double sens est toujours possible dans la rue de l'Aqueduc qui reste un axe secondaire structurant dans cette partie du quartier. Il permet également de garder un accès carrossable au Sud de la place du Châtelain. Les rues du Châtelain et Armand Campenhout se rejoignent sur la place du Châtelain par la façade Est afin de créer un double sens automobile dans la partie Nord-Est de cet espace public.

Ce premier temps de l'apaisement n'est pas un changement important du fonctionnement de la place mais plutôt un «quick-win». **Cependant il doit être réfléchi afin de pouvoir évoluer rapidement, c'est à dire sans réaménagement de revêtements, vers les temps 02 et 03.**

Le second temps de l'apaisement de la place du Châtelain propose de supprimer totalement la connexion apaisée entre l'axe Aqueduc et rue du Châtelain.

Cette évolution du scénario de mobilité a l'avantage de couper définitivement tout trafic de transit d'Ouest en Est à travers la place du Châtelain. En effet la morphologie du quartier incite l'automobiliste à transiter par la place du Châtelain pour éviter la place Stéphanie et la Chaussée de Charleroi et Janson ou encore la Chaussée du Vleurgat et de Waterloo.

Cette évolution peut se faire dans un sens comme dans l'autre de manière rapide. Cette étape doit être prise en compte dans la conception fine de l'espace public. En effet, même si le scénario est amené à évoluer, la temporalité de cette évolution reste une inconnue.

La **troisième phase permet un apaisement maximal du cœur du quartier** tout en préservant un accès carrossable au Nord et au Sud de la place.

07_CIRCULATION AUTOMOBILE ÉVOLUTIVE VERS PLUS D'APAISEMENT

02



03



Double sens voiture



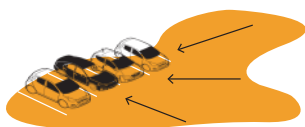
Sens unique voiture



POINTS D'ATTENTION



RÉDUCTION DU STATIONNEMENT SUR LA PLACE
= PARTAGE PLUS ÉQUILIBRÉ DE L'ESPACE PUBLIC



ACCÈS DES RIVERAINS ET DES COMMERÇANTS
PARTOUT SUR LA PLACE POUR LES LIVRAISONS



SÉCURISATION DE L'ESPACE PUBLIC
SELON LE CONTEXTE



APPLICATION DU PLAN RÉGIONAL DE MOBILITÉ
GOOD MOVE / VILLE 30 / TRANSIT / APAISEMENT



La connexion vers le pôle Bailli-Trinité est optimisée pour les modes actifs.

A nouveau cette phase du scénario ne doit pas demander de nouveaux aménagements. Le changement de phase dans un sens ou dans l'autre ne doit pas être définitif et doit pouvoir être effectué rapidement.

Il faut également noter que cette organisation de la circulation tient compte des rues adjacentes à la place mais ne fait pas office de plan de circulation du quartier. Ce scénario évolutif laisse de nombreuses possibilités à la mise en place d'un nouveau schéma de mobilité pour le quartier Ouest d'Ixelles.

Ce principe d'évolution du schéma de mobilité se veut flexible et tend au fil des évolutions successives vers une place libérée de la circulation automobile.

Les zones piétonnes restent accessibles aux livraisons, au passage des cyclistes, permettent toujours aux riverains d'accéder à leur garage et au secours d'y intervenir.

02_08_ACCÈS DES RIVERAINS À LEUR GARAGE, LIVRAISON, SECOURS

L'accès à l'ensemble des façades de la place reste possible pour les livraisons de commerces, galeries d'art et particuliers. Ces accès sont dimensionnés au minimum pour le passage des secours mais ne doivent pas forcément prendre la forme d'une voie de circulation. En revanche les revêtements devront être adaptés à un trafic lourd occasionnel à régulier (marché, brocante, livraisons).

Cet accès se fait en voirie dans des zones de rencontre par endroits et dans des zones piétonnes à d'autres endroits. La continuité doit être assurée sur tout le périmètre de la place sans exceptions.

02_09_AMÉNAGEMENT D'UN ICR EN CONTEXTE PARTAGÉ

Nous avons pu identifier de nombreux conflits avec les usagers de modes différents notamment entre vélo et auto ainsi qu'entre vélo et piéton. La continuité de l'ICR 7 n'est actuellement pas aménagée sur la place du Châtelain en

08_SIAMU ET ACCÈS LIVRAISONS

- ➡ Accès secours et livraisons en voirie
- ➡➡ Accès secours et livraisons en zone de rencontre



revanche elle l'est déjà sur la rue du Page. L'enjeu est donc de connecter cette partie de l'ICR à la rue du Châtelain en évitant le plus de conflits possible.

La proposition de passer du côté Est de la place permet d'avoir un aménagement qui limite les traversées de flux piétons sur la partie Nord de la place, l'itinéraire emprunte les rues locales et la zone piétonne au sud de la place. Il n'a pas besoin d'être en site propre, l'aménagement doit cependant laisser un passage libre compatible avec cet itinéraire.

Cette proposition permet d'éviter les conflits d'usage particulièrement lors de l'activité du marché une fois par semaine. En effet, actuellement, durant les jours de marché il est difficile d'emprunter le tracé de l'ICR 7 sans descendre de son vélo.

L'itinéraire cyclable traversera une zone de rencontre et une zone piétonne. La traversée de la zone piétonne ne se fera que lors de la phase 3 de la mise en oeuvre du scénario de mobilité. Une attention particulière devra être apportée aux aménagements par l'auteur de projet afin de favoriser une bonne lisibilité de l'espace évitant de cette manière les

conflits qui pourraient être générés par un design imparfait de la place, c'est la première condition de réussite. La seconde condition de réussite est le respect du code de la route par les cyclistes qui empruntent cet itinéraire. Une zone partagée/ de rencontre signifie un respect mutuel entre usagers afin d'éviter la mise en danger d'usagers plus faibles, la zone piétonne permet le passage de vélos à vitesse réduite, c'est-à-dire, proche de celle de la marche.

09 _AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE RÉGIONAL

➔ Tracé de l'ICR sur la place du Châtelain



02_10_UNE PLACE DU CHÂTELAIN VÉGÉTALISÉE

Le scénario d'aménagement comprend une grande proportion d'espace vert. C'est ce qui ressort des réunions citoyennes, des enquêtes de terrain, de l'enquête en ligne, du diagnostic technique ainsi que des volontés politiques communales. En outre, il est décidé de maintenir les tilleuls présents sur la place à l'exception d'un arbre identifié comme malade (cfr. étude phytosanitaire). La conservation des autres sujets est donc possible et souhaitée, cependant la stratégie de conservation de ces arbres impliquera des choix spatiaux structurants.

Le développement d'un espace végétalisé dans un contexte urbain dense n'est pas chose commune. En effet, les espaces verdurisés sont en conflit avec un certain nombre d'usages selon leur typologie de verdure. A contrario, ils possèdent un grand nombre de qualités que n'offrent pas les espaces publics exclusivement minéraux.

Pour apporter une certaine diversité d'espaces verts mais également une diversité d'activités et de fonctions potentielles associées, nous proposons d'envisager trois types de zones végétalisées suivant un gradient de végétalisation.

La zone d'**espace végétalisé à verdure peu dense** est l'espace central de la place du Châtelain, c'est ici que l'espace est le plus ouvert pour le déploiement d'activités temporaires. Les arbres seront minoritaires dans cette zone qui pourra néanmoins accueillir des parterres, haies et autre végétation basse compatible avec les usages courants de la place, marché, braderie, brocante.

C'est également la zone qui peut-être privilégiée pour imaginer des extensions de galeries d'art sur l'espace public lors d'occasions particulières. C'est un lieu qui peut être marqué par un élément singulier, un marqueur urbain visible depuis les rues du Châtelain, du Page et Armand Campenhout. Bien qu'excentré, il est l'espace central de la place le plus approprié en terme de structure et de morphologie de l'espace.

Cette seconde zone d'**espace végétalisé sera moyennement verdurisée**, elle est plus vaste et est située dans la partie Sud de la place du Châtelain qui est également plus étroite. C'est une zone dans laquelle le développement d'espaces ludiques est privilégié avec les fonctions de repos et séjour et une concentration plus importante d'assises publiques. Cette zone pourra également être végétalisée et / ou fleurie.

10 ESPACE PUBLIC VÉGÉTALISÉ ET FONCTIONS

-  Espace public végétalisé - Végétalisation peu dense
-  Espace public végétalisé de rencontre et séjour - Végétalisation moyenne
-  Espace public végétalisé axé sur la biodiversité - Végétalisation dense



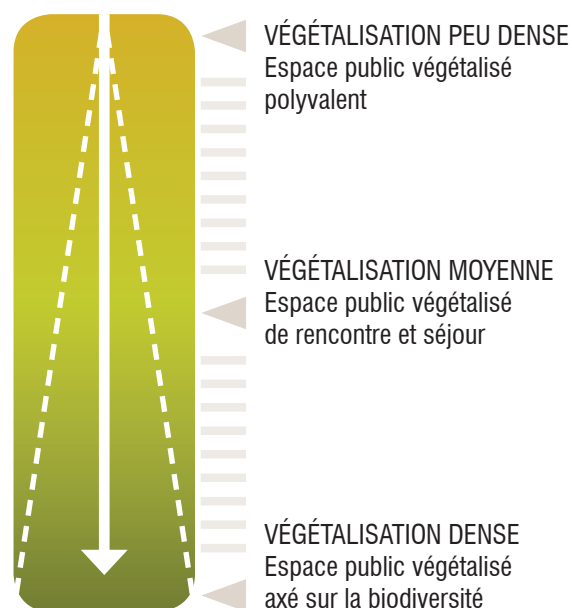
Une attention particulière devra être portée à la fluidité des déplacements piétons dans cette zone afin de concevoir un espace mixte agréable à traverser.

L'espace qui est végétalisé depuis la seconde guerre mondiale est propice au développement d'un **espace verdurisé plus dense** qui laisse moins de place à la fonction de séjour. Cet espace est également singulier par sa forme plus classique qui était celle de la place du Châtelain à sa création (logique d'espace public liée à l'urbanisation néoclassique du quartier).

Le développement de la biodiversité est la priorité dans cette zone. De manière stratégique elle est située sur un axe de renforcement des continuités vertes et historiquement, c'est un espace vert depuis longtemps, ce qui lui assure un sol déjà vivant.

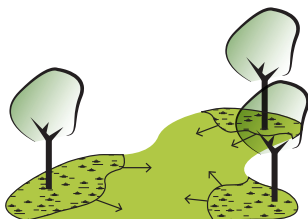
Du stationnement pourra être prévu le long de la circulation en double sens et de la zone d'espace vert. Une attention particulière doit être portée sur la lisibilité de la place et sa cohérence. En effet les trois zones d'espaces verts présentées ici ne doivent pas forcément être segmentées, la transition d'une zone à une autre devrait être graduelle.

GRADIENT DE VÉGÉTALISATION

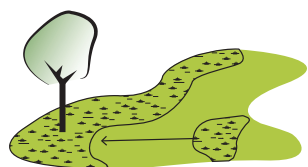


POINTS D'ATTENTION

AUGMENTATION NETTE DE LA VÉGÉTALISATION



ÉVITER LA FRAGMENTATION DES ESPACES PLANTÉS



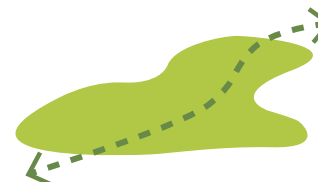
RÉFLEXION SUR LA GESTION DES EAUX



FAVORISER LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE ET LA BIODIVERSITÉ / VÉGÉTATION INDIGÈNE ET MÉLIFÈRE



AMÉLIORER LES CONTINUITÉS VERTES EN S'APPUYANT SUR LE MAILLAGE EXISTANT

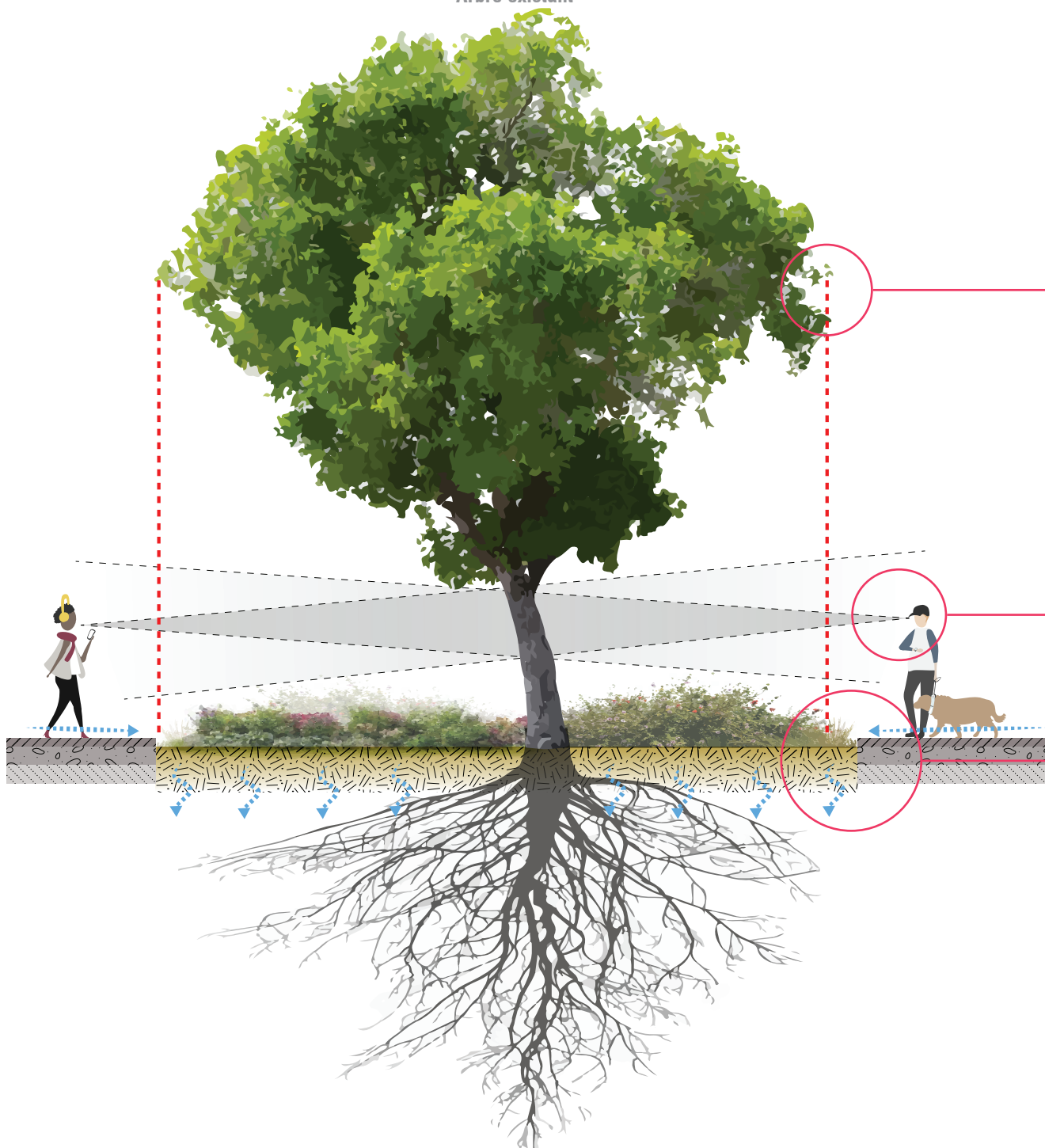


AMÉNAGER DES ZONES D'OMBRE ET DE FRAÎCHEUR



COUPE DE PRINCIPE À APPLIQUER AUX ESPACES VERDURISÉS SOUS LA COURONNE DES ARBRES EXISTANTS DE LA PLACE DU CHÂTELAIN

Arbre existant



Les bonnes pratiques liées à la gestion du patrimoine végétal existant et à la conception des nouveaux espaces verdurisés doivent être d'application. Les principes décrits ci-dessous doivent cependant être respectés avec encore plus d'attention.

• **DÉSIMPERMÉABILISATION SOUS LA COURONNE DES ARBRES EXISTANTS**

Les arbres sont des êtres vivants qui vivent dans les trois dimensions. Les erreurs du passé doivent être corrigées. Il faut laisser de la place au système racinaire des arbres existants. Lorsque cela n'est pas possible, une réflexion doit être menée sur la structure des fondations des revêtements afin de laisser de l'espace au système racinaire sous la couronne de l'arbre.

• **CONSERVATION D'UNE BONNE VISIBILITÉ SOUS LA COURONNE DES ARBRES POUR FAVORISER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ**

La verdurisation de l'espace public doit être faite d'une manière réfléchie. Dans un contexte de fréquentation dense il faut veiller à conserver une bonne visibilité sous la couronne des arbres afin d'éviter de rendre certains espaces moins visibles. En effet, ces espaces de jour mais surtout de nuit sont moins agréables et suscitent plus d'insécurité. Autrement dit, il faut pouvoir être vu depuis n'importe quel point de l'espace public du Châtelain et avoir une bonne vue d'ensemble de l'espace public sans que la végétation ne vienne trop obstruer le champ de vision.

• **PRÉVOIR L'ÉCOULEMENT DES EAUX VERS LES ESPACES VERDURISÉS LÉGÈREMENT ENCAISSÉS POUR PRIVILÉGIER L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE**

Les espaces perméables verdurisés doivent être légèrement encaissés afin de permettre au surplus d'eau de pluie de s'infiltrer doucement dans le sol. Les écoulements des revêtements - s'il sont imperméables - doivent se diriger vers ces zones 'vertes' afin d'éviter la surcharge du réseau d'égouttage existant.

De manière générale, comme spécifié dans le CSC*, il est demandé de mettre en place une gestion, durable des eaux de pluie par la maximalisation de l'infiltration directe sur le site, par la récupération et le réemploi des eaux de précipitations (arrosage, nettoyage, ...) et par l'étude la possibilité de récupérer certaines eaux de toitures en les déconnectant du réseau d'évacuation classique à l'égout.

→ DÉSIMPERMÉABILISATION SOUS LA COURONNE DES ARBRES EXISTANTS

→ CONSERVATION D'UNE BONNE VISIBILITÉ SOUS LA COURONNE DES ARBRES POUR FAVORISER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

→ PRÉVOIR L'ÉCOULEMENT DES EAUX VERS LES ESPACES VERDURISÉS LÉGÈREMENT ENCAISSÉS POUR PRIVILÉGIER L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE

*CSC : Cahier Spécial des Charges

02_11_ORGANISATION DU MARCHÉ

Le principal choix qui a été fait ici est de diffuser le marché dans les rues adjacentes afin qu'il devienne le marché du quartier Châtelain et plus uniquement de la place. Il reste cependant en partie sur la place. Cette configuration renforce conjointement l'identité du marché et du quartier.

Cette nouvelle configuration permet de faire évoluer la surface du marché à la hausse. En termes d'emprise, on passe de 2.300 m² à une surface largement supérieure, ceci permet l'ajout de marchand.e.s et l'aération des allées piétonnes. En termes de linéaire d'étals, le linéaire actuel est de 437, celui-ci sera soit maintenu, soit évoluera à la hausse ou à la baisse. L'étalement du marché permet aux différents commerçant.e.s qui sont situés dans le futur marché de se rajouter aux marchand.e.s actuels.

La possibilité de garder une partie du marché durant les travaux est actuellement étudiée par les services Commerce, Mobilité, de Police, Opérationnels, Foires et Marchés de la commune d'Ixelles et sera prochainement présenté au Collège des Bourgmestre et Échevins. Cette possibilité dépendra de la phase des travaux en cours et de l'emprise de ceux-ci sur la place. Attention, en cas de retard, il est possible que des phases établies soient «déphasées». Une

rotation des comemerçants du marché et une flexibilité permanente sera nécessaire au maintien d'une partie du marché durant les travaux.

Il faut aussi noter que les rues larges permettent la disposition d'étals d'un côté de la rue avec du stationnement en face tandis que les rues étroites le permettent d'un seul côté mais sans stationnement en face.

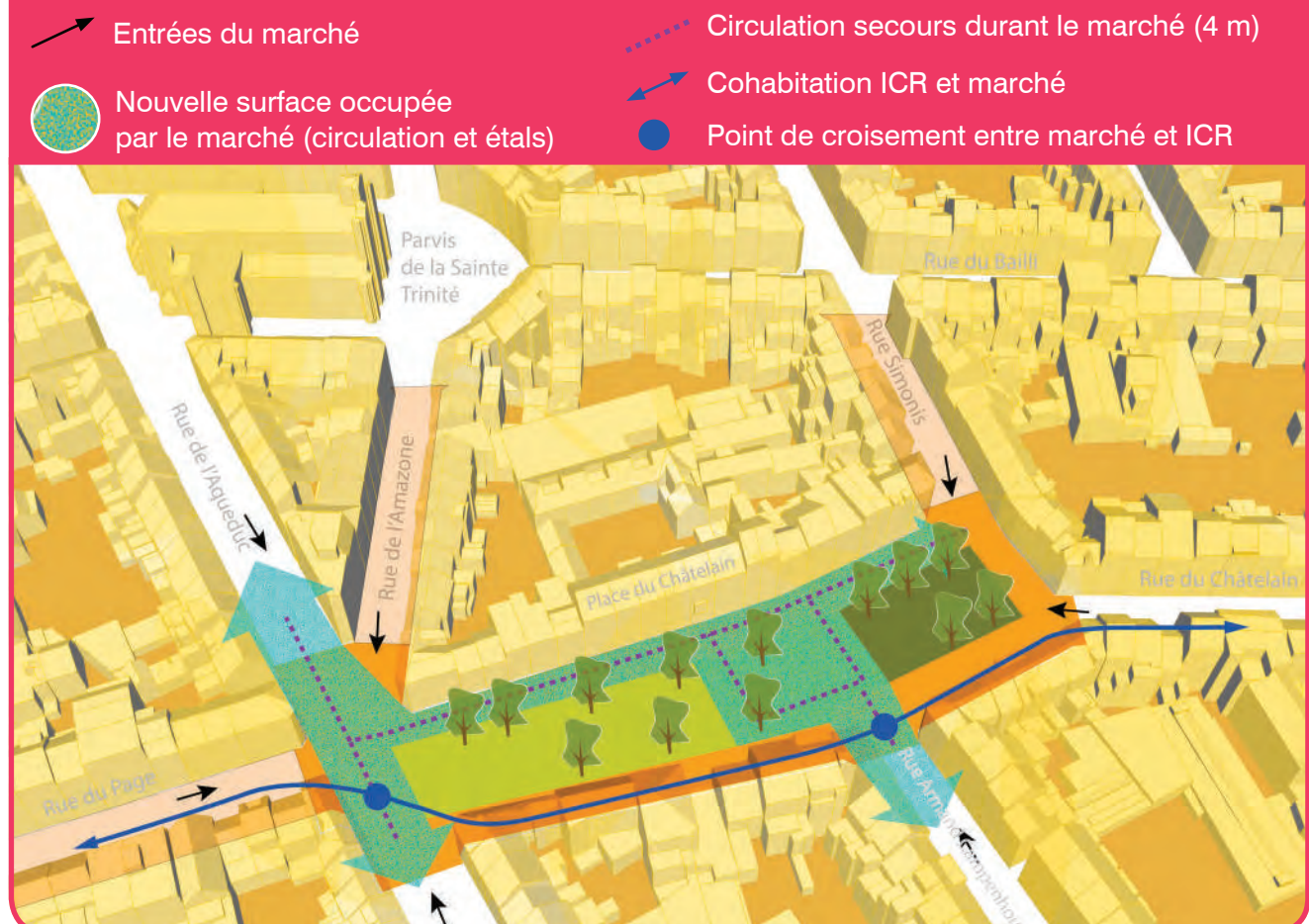
Il est important de veiller à conserver un passage de 4 m libre pour le SIAMU dans les rues qui seront occupées par le marché.

La communication et la relation entre commerçant.e.s des rues concernées et marchands doit être améliorée et devra permettre la cohabitation des un.e.s et des autres.

Voici deux exemples de cohabitation entre marché et commerçant.e.s (voir schéma ci-contre) :

A - Le/la commerçant.e sédentaire peut décider de ne pas autoriser à des marchand.e.s de s'implanter devant chez lui/elle, cela permet de créer des espaces de respiration dans le parcours du marché. Ce choix devrait se faire avant la

11_ORGANISATION DU MARCHÉ

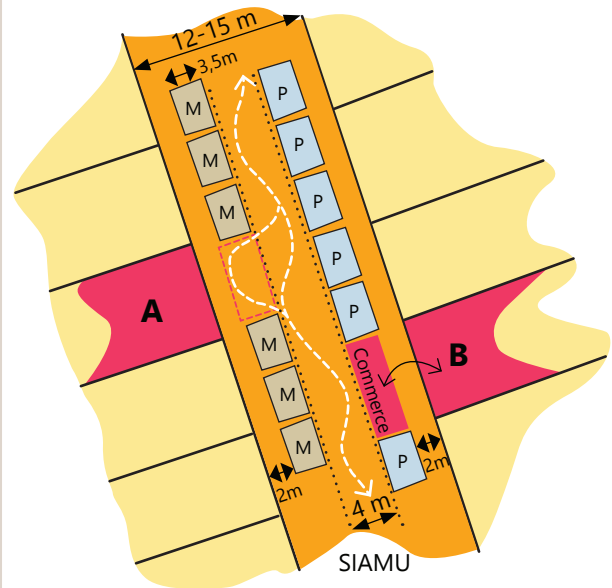


reprise du marché post-travaux, et ce, afin d'éviter de devoir demander aux commerçant.e.s sédentaires ce qu'ils/elles désirent chaque semaine.

B - Le/la commerçant.e sédentaire a la possibilité de réserver un emplacement en face de son commerce les jours de marché pour y installer un étal avec ses produits / une terrasse. Ce choix devra se faire avant la reprise du marché post-travaux, et ce, afin d'éviter de devoir demander aux commerçant.e.s sédentaires ce qu'ils/elles désirent chaque semaine.

Le marché vient se prolonger dans certaines rues adjacentes ce qui permet une meilleure circulation au sein de celui-ci, une augmentation de la capacité d'accueil des allées, un drainage de plus de gens puisque certaines rues se rapprochent (Armand Campenhout et Acqueduc) du quartier Tenbosch favorisant l'accès des habitant.e.s de cette partie d'Ixelles-Ouest au marché. La partie nord de la rue de l'Acqueduc (jusqu'à la rue du Tabellion) permet aussi d'amener les visiteur.euse.s depuis l'arrêt de tram Trinité et Janson.

NOUVELLE RELATION MARCHÉ / COMMERÇANT.E



POINTS D'ATTENTION



ENTRETIEN AISÉ ET ROBUSTESSE DES AMÉNAGEMENTS



INTÉGRATION DU MARCHÉ DANS LE PHASAGE DES TRAVAUX



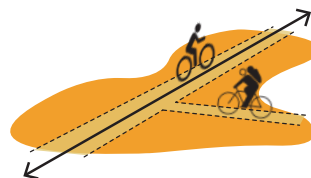
RÉORGANISATION DU MARCHÉ APRÈS LES TRAVAUX



PRATICABILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES MODES ACTIFS DURANT LE MARCHÉ / TROTTOIR 2 m



TRAVERSÉE SÉCURISÉE DU MARCHÉ PAR L'ICR



ACCÈS SIAMU / PASSAGE DE 4 m

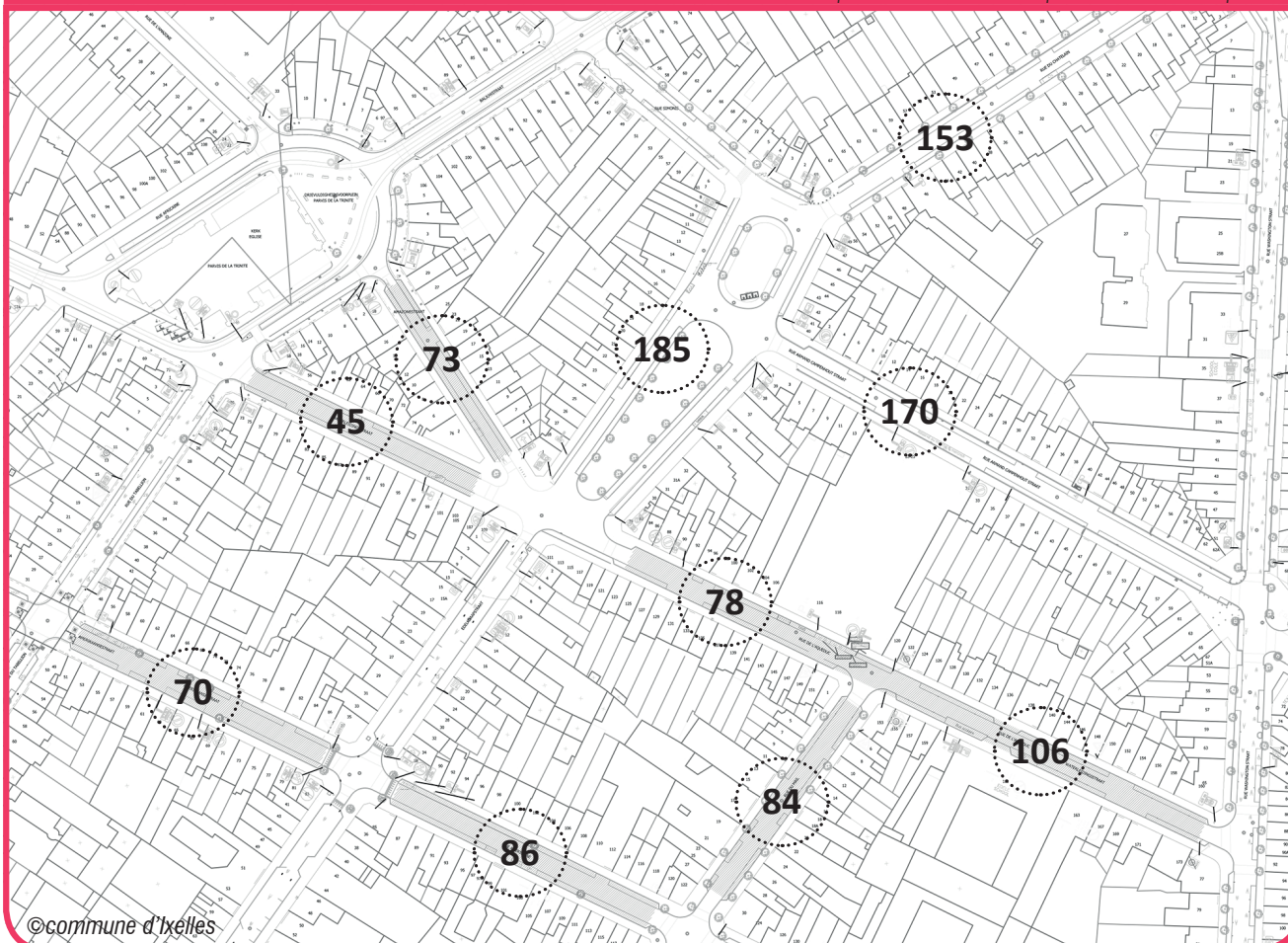


11_1_ORGANISATION DU MARCHÉ - CAPACITÉ DES RUES ADJACENTES



Nombre de mètres linéaires réel* d'étals
par tronçon de rue

**réels car ils ont été vérifiés sur le terrain en respectant les contraintes présentes dans chaque rue*



02_11_1_CAPACITÉ DES RUES ADJACENTES

La capacité des rues adjacentes a été étudiée en partenariat avec les services Mobilité, de Police, Urbanisme, Travaux, Foires et Marchés de la commune d'Ixelles. Ils tiennent compte des besoins spécifiques : des habitant.e.s avec la conservation d'une largeur de trottoir de 2 m de part et d'autre de chaque rue, des services de secours avec la conservation d'une allée de 4 m pour le passage SIAMU, des commerçant.e.s puisque leur devanture n'est pas comptabilisée dans les mètres linéaires et qu'ils auront la possibilité d'installer un stand au sein du marché devant leur commerce, des marchand.e.s ou chaland.e.s puisque la profondeur d'étal de 3,5 m est prise en compte et qu'une réflexion est faite sur le stationnement de leur véhicule lorsqu'ils en ont un.

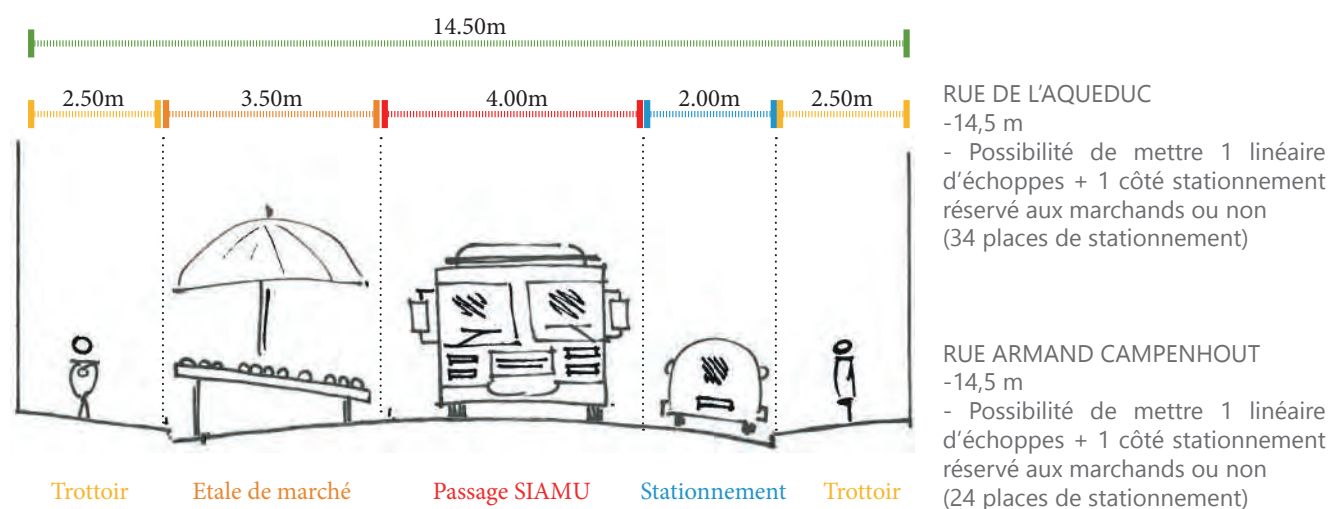
A noter que, si comme le préconisent les services de Police, ni stationnement, même devant les entrées carrossables, ni circulation les jours de marché ne devaient être autorisés, la diffusion du marché dans les tronçons suivants devrait être réduite au maximum afin de limiter l'impact pour les riverains.

Les tronçons potentiels sont : la rue Américaine entre la rue du Tabellion et la rue du Page (70 ml), la rue Américaine entre la rue du Page et la rue du Mail (86 ml), la rue du Mail entre la rue Américaine et la rue de l'Aqueduc (84 ml), la rue de l'Aqueduc entre la rue du Tabellion et la place du Châtelain (45 ml), la rue de l'Aqueduc entre la place du Châtelain et la rue du Mail (78 ml), la rue de l'Aqueduc entre la rue du Mail et la rue de Washington (106 ml), la rue de l'Amazone entre le Parvis de la Sainte-Trinité et la place du Châtelain (73 ml), la place du Châtelain (185 ml), la rue

Armand Campenhout (170 ml) ainsi que la rue du Châtelain (153 ml).

Afin d'éviter un effet « entonnoir et/ou cul de sac » en occupant l'ensemble de ces tronçons, si la capacité des rues de l'Aqueduc et de l'Amazone le permet *à confirmer avec l'école n°9 - Groupe scolaire de Ten Bosch et le Management Centre Europe (MCE), il y aurait lieu de privilégier l'occupation des tronçons situés rues de l'Aqueduc (45 ml + 78 ml + 106 ml) et de l'Amazone (73 ml) et prendre en considération l'alimentation électrique des maraîchers dans les différentes rues.

CAPACITÉ DES RUES DE L'AQUEDUC ET ARMAND CAMPENHOUT



©commune d'Ixelles



03_ UNE CONTINUITÉ DANS LE PROCESSUS PARTICIPATIF

03_UNE CONTINUITÉ DANS LE PROCESSUS PARTICIPATIF

Ce chapitre reprend les points d'attention concernant le processus participatif à mener en continuité avec celui qui a été mené pour la présente mission.

Le processus participatif qui a été mené dans la présente mission se voulait transparent. Beaucoup d'énergie a été dépensée à la rencontre des habitant.e.s et usager.e.s. Nous avons rencontré les marchand.e.s du marché durant 4 permanences d'une demi-journée ainsi que les visiteur.euse.s et habitant.e.s qui ont croisé notre chemin durant ces moments. Nous étions équipés d'une caravane dans le marché avec une maquette de la place qui nous a permis de récolter bon nombre de remarques sur les enjeux d'une réaménagement de la place du Châtelain. Nous avons également rencontré un à un les commerçant.e.s afin de leur expliquer l'ampleur du projet, les plannings envisagés et avons récolté leurs besoins spécifiques.

Nous avons ensuite effectué une série de rencontres bilatérales avec les différents services communaux d'Ixelles afin de connaître leur expérience de la place, et de synthétiser les différents avis, besoin de leur part.

Dans un second temps, une enquête en ligne a été mise en place afin de repérer des tendances dans les changements qui sont attendus sur cet espace public. Cette enquête a aussi permis d'identifier bon nombre d'enjeux ou d'en confirmer d'autres. Cette enquête a duré 1 mois et a permis à 1.873 personnes de s'exprimer, une majorité d'entre-elles étaient des habitant.e.s.

L'analyse des résultats nous a permis de finaliser et conforter le diagnostic partagé de la place du Châtelain qui était la première étape de notre mission.

Dans une seconde phase, qui consistait à développer différents scénarii programmatiques, nous avons fait mûrir ce diagnostic afin d'en dégager les enjeux globaux et spécifiques, les invariants et les variantes morphologiques envisageables.

En collaboration avec les services communaux, nous avons ensuite défini un scénario préférentiel qui correspondait le mieux possible aux tendances observées dans la première enquête. Ce scénario a fait l'objet d'une seconde enquête afin de le tester et d'en évaluer son acceptation ou non. Cette seconde enquête a également duré 1 mois et a permis de récolter 1.327 réponses. Celles-ci provenaient à nouveau d'une majorité d'habitant.e.s. Le scénario a été globalement bien accepté et apprécié par les répondant.e.s, celui-ci a ensuite été retravaillé pour s'adapter aux légères modifications induites par les résultats de l'enquête.

Le scénario programmatique final qui est présenté dans le chapitre précédent résulte donc de l'entière prise en compte de ce processus et va donc maintenant être pris en main par un auteur de projet qui sera désigné durant l'été.

Il est important de poursuivre le travail qui a été mené ici en termes de participation citoyenne. Pour cela, nous

conseillons vivement au bureau d'étude qui sera désigné de s'appuyer sur le rapport de recherche du consortium vilco. brussels intitulé *La Ville Collaborative* qui a été publié en juin 2020. En effet, au travers d'expériences menées en Région de Bruxelles-Capitale, il retrace les enjeux de la participation citoyenne, son évolution à Bruxelles et les points d'attention à avoir en tête.



Ce rapport met en évidence 6 conseils qu'il serait bon d'appliquer à la suite du processus participatif de la place du Châtelain :

01_Construire une relation de confiance

Nous avons débuté cette construction et il faut la poursuivre en continuant à être transparent sur les décisions, les choix qui sont faits. Cela pourra passer par une présentation de l'auteur de projet à la population.

02_Du concret !

Continuer à être présent sur le terrain. Nous avons débuté le processus sur le terrain jusqu'à l'arrivée de la pandémie.



Cette crise étant presque derrière nous, il faut reprendre le présentiel, le distanciel a des avantages mais nous avons tous aussi perçu ses limites durant ces derniers mois.

03_Sortir des postures et schémas habituels !

Reconnaître l'expertise de chacun et l'exploiter de manière adéquate au service du projet, expérimenter et dépasser les préjugés.

04_Soigner les conditions de la collaboration

Se rencontrer et collaborer dans des atmosphères propices à l'échange et à la co-construction. La galerie le Hangar située sur la place du Châtelain a déjà proposé d'établir les rencontres citoyennes chez eux en soirée. L'espace dont ils disposent permet de discuter au cœur du projet. Prévoir des moments courts, intenses et efficaces afin de permettre à chacun de s'exprimer.

05_Être inclusifs !

Ce processus nous a montré qu'il y avait une grande diversité d'acteurs sur la place du Châtelain. Les commerçants sédentaires, les marchands, les habitants et les usagers. Tous ont leur place autour de la table et une proportion équilibrée de chacun d'entre eux doit être observée pour assurer la représentativité des acteurs en présence. Afin d'équilibrer les rencontres, il est bon de tirer au sort certain.e.s participant.e.s afin d'apporter plus de richesse et de nuances aux échanges.

06_Se faire aider par des tiers de confiance

Afin de garantir la qualité du processus, il est important de se faire aider. L'intervention d'un animateur ou facilitateur lors des rencontres mais aussi lors de la construction de la méthodologie est un élément clé pour assurer la qualité du processus sur le plan du fond et de la forme.

Enfin, un des points d'attention majeurs sur lequel nous voulons insister c'est la prise en compte à la fois des acteurs métropolitains et des acteurs locaux. Certaines divergences sont observées dans les résultats des enquêtes en ligne et elles doivent être prises en compte pour s'assurer de répondre à la fois à la demande «Châtelain cœur de quartier» et «Châtelain noyau métropolitain».

